

Aizenay, le 10 mars 2023

Madame Anne-Marie DARDUN

10 rue de la Mairie - Mairie d'Armaillé

Armaillé -49420

Objet : *Enquête publique sur le projet éolien de Futures Energies « Les Landes de Pruillé» sur la commune d'Armaillé.*

Madame la Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien «Les Landes de Pruillé», je souhaite vous alerter sur les nuisances que ce projet engendrerait sur la ville de Pouancé et pour les riverains (cadre de vie, santé, biodiversité, etc..). Le Pouancéen doit déjà supporter les effets négatifs cumulatifs des nombreux parcs éoliens du secteur (impacts sur le paysage, sur le patrimoine architectural, sur le tourisme vert, etc..).

Je connais bien le Pouancéen, je n'y habite plus, mais je reste attaché à cette petite cité de caractère(1), qui mérite toute notre attention, afin de permettre son développement économique, touristique et de préserver son patrimoine architectural et son environnement naturel.

Les compensations financières qu'apportent de tels projets, ne doivent pas masquer, la faiblesse du vent (intermittence, faible efficacité), l'incidence économique que l'énergie éolienne induit sur nos factures d'électricité et les tensions sociales liées à l'acceptabilité d'aérogénérateurs industriels dans nos territoires.

Ce projet qui se profile dans les airs avec l'image du développement durable est trompeur, le rapport de la Cour des Comptes sur « La mise en œuvre par la France du Paquet Energie-Climat » a mis en exergue les insuffisances de la filière éolienne. En substance, ce rapport critique le modèle économique (les éoliennes sont importées, l'anomalie du prix «arenh» imposé à EDF, etc..), la difficulté à gérer l'intermittence qui impose des « back-up » (plus d'émission de CO²), les impacts tant financiers que techniques que l'éolien induit sur le réseau de transport d'électricité et l'absence de perspectives d'emplois dans nos territoires.

Soyez à l'écoute de la population car la présence de ce parc d'aérogénérateurs à proximité immédiate du centre bourg de Pouancé et visible en de nombreux points de vues normalement protégés, aurait un impact négatif pour son avenir !

Après cette rapide introduction, je vais revenir point par point pour justifier ma position et expliquer les raisons de mon opposition à ce projet éolien. Pour cette partie plus technique, ma démarche est d'aborder

lien : [Pouancé | Petites cités de caractère \(petitescitesdecaractere.com\)](https://www.petitescitesdecaractere.com)

l'étude d'impact paysagère, un peu délaissée dans le rapport de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) et ensuite d'analyser les principaux thèmes de l'Avis délibéré de la MRAe et le mémoire en réponse de Futures Energies.

Avant d'engager la discussion sur le projet éolien « Les Landes de Pruillé », je rappelle que le contexte politique a changé, l'intérêt de l'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui de plus en plus contestée dans les territoires ruraux et les sphères politiques nous disent que l'acceptation ou non de la population sera un critère pris en compte dans les décisions d'autorisations d'exploiter des projets éoliens.

L'analyse technique détaillée est ci-jointe en annexe :

- **Impact paysage :** La cité de Pouancé est protégée par une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) mise en place par la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de Loire : Le projet éolien des « Landes de Pruillé » n'est pas compatible avec les exigences de la ZPPAUP.
- **Saturation des paysages:** C'est un critère à prendre en compte dans la décision du projet, or le nombre d'aérogénérateurs industriels au Sud de la ville est déjà excessif !
- **Préservation de la biodiversité :** Vu son implantation proche de la forêt de Juigné (ZNIEFF), le projet n'est pas compatible avec l'enjeu de protection de la biodiversité!
- **Dérogation « espèces protégées » :** L'étude d'impact doit être complétée par les demandes de dérogation « espèces protégées ».
- **Étude d'impact acoustique :** La santé des riverains doit être garantie, vu le changement de modèle d'éolienne, une nouvelle étude acoustique doit être effectuée.

En conclusion de ces remarques, présentées en annexe, il est indispensable pour l'avenir des Pouancéens, que leur cadre de vie soit préservé, ce projet pourrait engendrer des dégâts terribles qu'il ne faut pas laisser faire!

Le Pouancéen que j'aime, sans prolifération d'aérogénérateurs industriels, c'est possible, il reste de la place pour des initiatives dans la transition énergétique, en développant la sobriété et l'efficacité énergétique.

Madame la Commissaire enquêteur, vous avez le pouvoir d'alerter Monsieur le Préfet sur les effets négatifs de ce projet sur le Pouancéen et son environnement.

Espérant être entendu, je vous prie d'agréer, Madame la commissaire enquêteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Annexe : Analyse technique détaillée ci-jointe

